

4. Génitif complément d'un verbe (§ 387 à 392). — Génitif avec les verbes signifiant « se souvenir de, faire souvenir de, oublier » (§ 391). — Génitif de cause avec les verbes exprimant un sentiment, *pœnitet*, *puget*, etc. (§ 388). — avec les verbes relatifs à des actes judiciaires (§ 387). — Génitif de prix (p. 201). — Génitif avec *interest*, *refert* (§ 389).

3^o Le datif.

1. Datif, complément indirect (§ 392). Datif, complément unique de diverses catégories de verbes (§ 393), de verbes composés de prépositions (§ 394).

3. Datif complément d'adjectifs (§ 374).

3. Datif d'intérêt (§ 408). — Datif complément d'un verbe passif (§ 406, *Rem.* II et III), d'un adjectif verbal en *-ndus* (§ 406, *Rem.* I). — Datif de possession (§ 396).

4. Datif de relation équivalent à *par rapport à* (§ 409).

5. Datif marquant usage, destination (§ 398).

4^o L'ablatif.

A. L'ABLATIF PROPREMENT DIT.

Ablatif de la question UNDE (§ 416). — Ablatif d'origine (§ 417). — Ablatif avec *ab* complément d'un verbe passif (§ 406). — Ablatif avec les verbes ou les adjectifs marquant la séparation ou la privation (§§ 400 et 376). — Ablatif après les comparatifs (§ 378).

B. L'ABLATIF REMPLAÇANT LE LOCATIF (1).

1. Ablatif de la question UBI (§ 414). — Ablatif de temps (§ 421). — Ablatif de durée (§ 423, *Rem.*). — Ablatif absolu (§ 413).

2. Ablatif de distance (§ 386, *Rem.* I).

C. L'ABLATIF REMPLAÇANT L'INSTRUMENTAL (2).

1. Ablatif marquant l'accompagnement (§ 410, *Rem.*).

2. Ablatif d'instrument (§ 410). — Ablatif avec les verbes ou les adjectifs marquant l'abondance (§ 399). — Ablatif de prix (§ 404).

(1) Le locatif subsiste en certains cas en latin. (Voy. §§ 28, 40, 80, 414, *Rem.* II et III.)

(2) L'instrumental était un ancien cas, complètement disparu en latin. Il servait à exprimer soit une idée d'accompagnement, soit une idée d'instrument ou de moyen.

— Ablatif de la peine encourue (§ 387, *Rem.* I). — Ablatif avec les verbes *utor*, *fruor*, etc. (§ 402), avec *opus est* (§ 403). — Ablatif de la question *quā* (§ 418). — Ablatif de la partie (§ 411, 4^o).

3. Ablatif de cause (§ 411, 1^o). — Ablatif sans préposition avec les verbes passifs (§ 405). — Ablatif avec certains adjectifs exprimant un sentiment (§ 377).

4. Ablatif pouvant se traduire par *pour ce qui est de* (§ 411, 3^o).

5. Ablatif de manière (§ 411, 2^o).

6. Ablatif de différence (§ 412).

CHAPITRE III

TEMPS ET MODES

429. **Présent au lieu du parfait.** — En latin comme en français, on emploie dans un récit le *présent* au lieu du parfait, quand on veut, pour ainsi dire, mettre le fait sous les yeux du lecteur.

Ex.: Quand les Helvètes se croient (*m. à m.*, se crurent) prêts, ils *mettent le feu* à toutes leurs places, ils *brûlent* tout le blé, etc., **Helvetii ubi se paratos esse arbitrati sunt** (§ 434), **oppida sua omnia incendunt, frumentum omne comburunt.** (CÉS., *B. G.*, I, 5.)

REMARQUE. — Cet emploi du présent au lieu du passé se trouve chez les poètes, même en dehors du récit.

Ex.: Combien différent de cet Hector qui *revient* (que je crois voir encore revenant) chargé des dépouilles d'Achille, **quantum mutatus ab illo | Hectore qui redit exuvias indutus Achilli.** (VIRG., *Æn.*, II, 274-5.)

430. **Imparfait.** — L'imparfait n'exprime pas seulement, comme en français, une action qui, à un certain moment, *était en train* de se faire : il peut être employé

quand on considère l'action comme un *effort* qui pouvait ne pas aboutir.

Ex. : Je *cherchais* à persuader, *persuadebam*.

Les tribuns militaires *cherchaient* à les retenir, mais, emportés par l'espoir d'une prompte victoire, ils ne s'arrêtèrent dans leur poursuite que lorsqu'ils furent près du mur de la place, *a tribunis militum retinebantur, sed elati spe celeris victoriæ non finem prius sequendi fecerunt quam muro oppidi appropinquarent*. (Cés., B. G., VII, 47, 2.)

REMARQUE. — Le présent est aussi employé dans le sens d'un *effort*, d'une *tentative* qui peut-être n'aboutira pas.

Ex. : Je *cherche* à vendre (je mets en vente) une maison, *domum vendo*. (Cic., de Off., III, 13, 55.)

431. Parfait. — Comme on l'a vu (§ 233) le parfait latin correspond à la fois à notre *passé défini*, à notre *passé indéfini* et à notre *passé antérieur*.

Comparé au grec, le latin emploie le parfait dans le sens du *parfait grec*, et dans le sens de *l'aoriste*. Ainsi *scripsi* peut signifier soit (à l'heure qu'il est) *j'ai fini d'écrire*, soit (à tel moment du passé) *j'ai écrit* ou *j'écrivis*.

432. Futur antérieur. — Le futur antérieur signifie proprement qu'à tel moment de l'avenir *on aura fini* de faire telle ou telle chose. Quelquefois il ajoute au sens une idée particulière que l'exemple suivant fera comprendre.

Ex. : Pour ce qui est du triomphe, je suis de ton avis ; *j'aurai bien vite fait de renoncer* tout à fait à cet honneur, *de triumpho tibi assentior : quem quidem totum abjecero*. (Cic., ad Att., IX, 7, 5.)

REMARQUE. — Mais dans certains cas, le futur antérieur ne signifie guère autre chose que le futur simple. Ainsi l'expression : je *verrai*, tu *verras*, quel a été le motif, se dit dans le langage de la conversation : *videro, videris quæ fuerit causa*.

433. Emploi des temps dans le style épistolaire. — Quand nous écrivons une lettre, nous rapportons au moment où nous écrivons les temps des verbes qu'il nous faut employer. Mais les Latins se plaçaient au point de vue du destinataire, et considérant, par exemple, que beaucoup de faits, présents pour celui qui écrit, appartiennent au passé quand la lettre arrive à destination, ils mettaient l'*imparfait* là où nous mettrions le présent, et le *plus-que-parfait* là où nous mettrions le *passé indéfini*.

Ex. : Je *n'ai* rien à t'écrire, car je *n'ai* rien *appris* de nouveau et *j'ai répondu* hier à toutes tes lettres (*m. à m.* [au moment où je t'écrivais] je *n'avais* rien à t'écrire ; car je *n'avais* rien *appris* de nouveau et *j'avais répondu*...), *nihil habebam quod scriberem ; neque enim novi quidquam audieram et ad tuas omnes rescripseram pridie*. (Cic., ad Att., IX, 10, 4.)

434. Rapport des temps de la proposition principale et de la proposition subordonnée.

— Le latin a soin de marquer avec beaucoup d'exactitude le rapport de temps qui existe entre la proposition subordonnée et la proposition principale.

Ex. : De quelque côté que tu tournes (*m. à m.*, tu as tourné) tes regards, tes injustices, comme des furies, se présentent à toi, *quocumque aspexisti, ut furia, sic tuæ tibi occurrunt injuriæ*.

L'action de regarder est antérieure à celle que marque *occurrunt*.

Si nous prenons (*m. à m.*, si nous *prendrons*) la nature pour guide, jamais nous ne nous égarerons, **si naturam sequemur duces, nunquam aberrabimus.**

Les deux actions appartiennent au futur.

S'il arrive (*m. à m.*, s'il *sera arrivé*) du nouveau, tu me le feras savoir, **si quid novi acciderit facies ut sciam.**

Les deux actions appartiennent au futur; mais celle de **acciderit** est antérieure à celle de **facies**.

435*. **Scribe.** — **Patriam amemus.** — Un ordre s'exprime, à la *seconde* personne, par l'*impératif présent* ou *futur*, selon les cas (voy. § 234).

Ex.: Écrivez, **scribe.**

Pardonnez souvent à autrui, jamais à vous-même, **alteri sæpe ignoscito, nunquam tibi.**

À la *première* et à la *troisième* personne, un ordre s'exprime par le *subjonctif présent*.

Ex.: Aimons notre patrie, **patriam amemus.**
Qu'il parte, **abeat.**

436*. **Hoc ne feceris.** — **Ne proficiscamur.** — Une *défense* s'exprime, à la *seconde* personne, par **ne** suivi du *parfait du subjonctif*.

Ex.: Ne faites pas cela, **hoc ne feceris.**

Ici le *subjonctif parfait* **ne feceris** équivaut à un *subjonctif aoriste*; il ne signifie pas *que tu n'aies pas fait cela*, mais *que tu ne fasses pas cela*, comme s'il y avait le *subjonctif présent*.

À la *première* et à la *troisième* personne, une *défense* s'exprime par **ne** suivi du *présent du subjonctif*.

Ex.: Ne partons pas, **ne proficiscamur.**
Qu'il ne parte pas, **ne proficiscatur.**

REMARQUES. — I*. Au lieu de **ne** avec la *seconde* personne du *subjonctif parfait*, on emploie plus souvent **noli** suivi de l'*infinitif*.

Ex.: Ne crains pas, **noli vereri**, *littér.*: ne veuille pas craindre (n'aie pas l'idée de craindre) [au lieu de: **ne veritus sis**] (PHÈDRE, I, 23, 7).

II. L'emploi de **ne** avec l'*impératif* est interdit par le bon usage de la langue.

437*. **Ubi vos requiram?** — Les propositions interrogatives dans lesquelles on se demande *ce qu'il faut faire* se mettent en latin au *subjonctif* (*présent* ou *imparfait*, suivant les cas).

Ex.: Que faut-il que je fasse, que nous fassions? **Quid faciam? quid faciamus?**

Que fallait-il que je fisse, que nous fissions? **Quid facerem? quid faceremus?**

Faut-il que je demeure ou que je parte? **Maneam** (§ 309, Rem. I) **an abeam?**

Où faut-il que j'aie vous chercher? **Ubi vos requiram?** (PHÈDRE, I, 16, 7.)

REMARQUE*. — Quand on dit: *que faire?* cela peut signifier: *que faut-il que je fasse? que nous fassions? qu'il fasse? etc.*, ou bien au contraire: *que fallait-il que je fisse? que nous fissions? qu'il fit? etc.* Dans le premier cas, on traduira: **quid faciam? quid faciamus? quid faciat?** etc., dans le second cas on traduira: **quid facerem? quid faceremus? quid faceret?** etc.

438. **Vendat ædes vir bonus.** — Le *subjonctif* latin sert encore à exprimer une supposition et correspond aux expressions françaises, *supposons que* ou *admettons que...*

Ex.: *Supposons* qu'un honnête homme mette en vente une maison à cause de certains défauts qu'il est seul à connaître, **vendat ædes vir bonus propter aliqua vitia quæ ipse norit.** (CIC., *de Off.* III, 13, 54.)

Carbon a été mauvais citoyen, consul malhonnête, homme factieux : *admettons* qu'il l'ait été pour les autres ; pour toi, quand a-t-il commencé à l'être ? **Malus civis, improbus consul, seditiosus homo Carbo fuit : fuerit aliis ; tibi quando esse cœpit ?** (Cic., in *Verr.*, 1, 13.)

La négation en pareil cas est *ne*.

Ex. : *Admettons que la* vieillese soit sans forces, ne sint in senectute vires.* (Cic., de *Senect.*, 11.)

REMARQUE. — Pour indiquer que ce qu'on suppose ou que ce qu'on admet est contraire à la réalité, on emploie l'imparfait du subjonctif.

Supposons qu'on eût donné à Crassus cette puissance..., at dares hanc vim Crasso. (Cic., de *Off.*, III, 19, 75.)

439*. **Valeas!** — **Utinam domum amicis impleam!** — Un *souhait* s'exprime :

Soit par le *subjonctif présent tout seul*.

Ex. : *Puisses-tu te bien porter ! Valeas!*

Puisse ma patrie être heureuse ! Felix sit patria mea!

Soit par le *subjonctif présent précédé de utinam*.

Ex. : *Plaise au ciel que je puisse remplir cette maison de vrais amis ! utinam veris hanc (domum) amicis impleam!* (PHÈDRE, III, 9, 7.)

REMARQUES. — I°. Si la phrase qui exprime le souhait contient une négation, cette négation se rend en latin par *nē*.

Ex. : *Puisse-t-il ne pas venir ! utinam ne veniat!*

II°. Un souhait qui ne peut plus se réaliser s'exprimé par *utinam* suivi, selon les cas, de l'imparfait ou du *plus-que-parfait* du subjonctif.

Ex. : *Plût au ciel qu'il vécût encore ! utinam etiam viveret!*

Plût au ciel qu'il ne fût pas mort ! utinam ne mortuus esset!

440*. **Omnes per urbem discurrere pavidī, alii alios sciscitari, auctorem nuntii requirere.** — Quand, dans un récit, il y a *plusieurs* imparfaits de l'indicatif de suite, on peut employer, à la place de l'imparfait, l'*infinitif* présent, qui s'appelle en ce cas *infinitif historique*.

Ex. : *Tous couraient effrayés par la ville, s'interrogeaient les uns les autres, recherchaient l'auteur de la nouvelle, omnes per urbem discurrere pavidī, alii alios sciscitari, auctorem nuntii requirere.*

Voyez un autre exemple dans CÉSAR, de *Bello Gallico*, III, 4, 1 sq.

REMARQUE*. — Le sujet de l'infinitif reste ici au *nominatif*, tout comme s'il y avait l'imparfait de l'indicatif.

CHAPITRE IV

SYNTAXE DES PROPOSITIONS SUBORDONNÉES

I. — PROPOSITIONS COMPLÉTIVES COMMENÇANT PAR *quod*, ce fait que.

441. **Multum ei detraxit quod alienæ erat civitatis.** — Un verbe principal peut avoir pour sujet ou pour complément une proposition commençant par *quod*, ce fait que. Le mode employé en pareil cas est l'*indicatif*.

Ex. : [Ce qui] lui fit beaucoup de tort [ce fut] *ce fait qu'il était étranger, multum ei detraxit quod alienæ erat civitatis.* (NEP., *Eum.*, 1, 2.)

Je passe sous silence *ce fait qu'il s'est choisi cette demeure, prætereo quod eam sibi domum delegit.* (Cic., p. *Cluent.*, 66, 188.)